

Le processus de désignation des Communautés sécuritaires

Le début du processus

Canada

Avant de devenir une communauté candidate, un représentant de la communauté doit avoir pris contact avec Parachute pour recevoir l'information d'introduction au sujet du programme de désignation des Communautés sécuritaires.

Une fois la décision prise de poursuivre vers une désignation, un officier du gouvernement local, généralement le maire, le directeur ou leur délégué, doit écrire une lettre d'intention. À la réception, Parachute considérera la communauté comme une communauté candidate, et comme telle, elle sera admissible à de l'assistance puisqu'elle entreprend les dix (10) étapes vers la désignation.

International

Visitez http://www.ki.se/csp/index_en.htm pour plus de renseignements sur le processus de désignation internationale

Étapes vers la désignation

Canada

1. Créer une Table de direction.
2. Adopter des termes formels de référence.
3. Compléter un exercice formel de Parachute de fixation des priorités.
4. Compléter une analyse de la communauté qui rassemble les renseignements sur les programmes existants administrés localement qui traitent des préoccupations en santé et en sécurité.
5. Identifier les initiatives de votre Communauté sécuritaire et vos mécanismes d'évaluation.
6. Créer et financer un budget pour répondre aux besoins opérationnels. Le budget devrait démontrer un plan raisonnable de durabilité.
7. Vous assurer qu'un administrateur peut administrer les initiatives.
8. Développer un plan d'action communautaire pour informer la communauté des priorités de prévention des blessures et des activités.
9. Soumettre votre candidature à Parachute, en soulignant vos intentions de participer pleinement au réseau des partenaires de Parachute.
10. Organiser une cérémonie pour célébrer votre désignation officielle et promouvoir votre Communauté sécuritaire.

International

1. Soumettre une lettre d'intention : des frais de dépôt de candidature internationale vous seront facturés.
2. Soumettre vos documents de candidature : candidature et candidature Internet.
3. Une visite d'un agent de certification internationale à être déterminée par le Centre de l'OMS de collaboration pour la promotion des Communautés sécuritaires
4. Une cérémonie de célébration de votre désignation officielle.

Exigences pour une désignation

Canada

1. Une Table de direction comprenant un large éventail de représentants des organisations de la communauté; veuillez vous référer au Guide de désignation pour savoir qui doit être inclus.
2. L'achèvement d'un exercice de fixation des priorités avec une représentation communautaire, et un engagement à compléter un exercice de révision des priorités identifiées en dedans de trois (3) ans de la désignation.
3. L'achèvement d'un programme d'analyse de la communauté.
4. La démonstration d'un budget durable et d'une capacité d'administration.
5. La démonstration des partenariats avec des agences et des organisations locales qui œuvrent avec des populations ciblées et s'occupent des préoccupations en santé et en sécurité.
6. Un plan d'action exhaustif pour informer la communauté des priorités en prévention des blessures et les impliquer dans des stratégies et des activités.
7. Un plan démontrable pour l'évaluation des programmes et de leur efficacité.
8. Une participation au réseau des partenaires de Parachute.

International

Les communautés cherchant une désignation internationale doivent rencontrer les sept (7) indicateurs établis par le Centre de l'OMS de collaboration sur la promotion des Communautés sécuritaires et le programme des Communautés sécuritaires.

1. Démontrer une direction basée sur le partenariat et sur des collaborations avec tous les secteurs de la communauté qui sont responsables de la promotion de la sécurité dans leur communauté.
2. Des programmes à long terme durables couvrant les deux (2) sexes et tous les âges, les environnements, les situations, et cela inclut la préparation de leurs citoyens pour faire face aux désastres et aux urgences.
3. Des programmes qui ciblent des groupes à haut risque et des environnements et des programmes qui font la promotion de la sécurité pour les groupes vulnérables.
4. Des programmes qui s'appuient sur une analyse disponible.
5. Collecter des données sur le nombre et les causes des blessures.
6. Évaluer leurs programmes, leurs processus et les effets du changement.
7. Participer aux réseaux national et international des Communautés sécuritaires.

Le maintien de votre adhésion

Canada

1. Participer au rapport annuel des Communautés sécuritaires
2. Participer aux téléconférences du réseau de Parachute, aux occasions de partage d'information, aux réunions et aux congrès.
3. Revoir les priorités communautaires, au minimum, à chaque trois (3) ans avec un exercice de révision des priorités.
4. Soumettre une candidature pour un renouvellement de désignation cinq (5) ans après la réception de la désignation initiale.

International

Après cinq (5) ans, renouvellement de désignation :

Les communautés doivent soumettre leurs candidatures pour un renouvellement de désignation cinq (5) ans après leur entrée dans le réseau. Une lettre d'intention provenant du maire de la communauté en dedans de cinq (5) ans. Si la lettre d'intention n'est pas reçue, la communauté sera retirée de la liste des Communautés désignées sécuritaires.

Le congrès international :

Il est recommandé que les communautés envoient au moins un (1) représentant de la communauté aux congrès internationaux sur une base régulière.